

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** 26 (1989)

**Heft:** 971

**Rubrik:** En bref

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Administration fermée

(pi) On le sait, le Conseil fédéral souhaite promouvoir les emballages de boisson réutilisables et en interdire certains autres, difficilement récupérables et dont la fabrication consomme beaucoup d'énergie.

Poursuivant le même but, l'Association des producteurs de lait de Langenthal a fait un essai de commercialisation de lait en bouteilles consignées. Ce fut un échec, en partie à cause du prix plus élevé du liquide vendu sous cette forme pendant une partie de l'essai, mais aussi à cause des mauvaises conditions dans lesquelles il s'est déroulé. Quoi qu'il en soit, cette expérience n'était guère intéressante: s'il est possible de diminuer la quantité des déchets en supprimant les briques à jeter, le transport des bouteilles et leur double lavage (sommaire par le consommateur, puis intensif en usine avant remplissage) réclame une grande quantité d'énergie qui compromet le bilan global de l'opération.

Bien plus intéressante est donc l'expérience qui se déroule dans certains magasins Coop de la région bâloise, où les consommateurs peuvent remplir eux-mêmes leur propre récipient auprès d'un distributeur. Retour en quelque sorte à la tradition du bidon à lait avec lequel on se rendait (et on se rend encore à la campagne) à la laiterie. Avec ce système, le transport et le lavage du récipient sont assurés par le client. Bilan satisfaisant au niveau des déchets, sans ef-

fets secondaires négatifs sur le plan énergétique.

Le problème est toutefois à un autre niveau: selon une directive de l'Office fédéral de la santé publique, on ne peut vendre le lait pasteurisé que dans des emballages fermés. Cette exigence se fonde sur deux principes: la promotion de l'hygiène et la supposition que les consommateurs ne sont pas capables de laver correctement leurs récipients. Une fois en contact avec l'air, le lait pasteurisé se garde en effet moins longtemps qu'en emballages fermés. Simple question d'information: le lait ouvert ne doit pas être acheté pour être conservé longtemps. Quant au lavage des récipients, l'argument fait sourire: celui qui lave ses bouteilles d'une manière qui ne répond pas aux exigences d'hygiène de l'office fédéral ne lavera pas mieux les autres ustensiles qu'il utilise quotidiennement...

Pour l'instant donc, celles et ceux qui recourent aux distributeurs de la Coop ne peuvent acheter que du lait cru, qu'il est recommandé de bouillir avant consommation. La logique et la simple coordination entre les offices fédéraux voudrait donc que soit autorisée la vente «ouverte» de lait pasteurisé et qu'une information soit dispensée sur cet aliment et la manière de le transporter et de le conserver. La Fédération suisse des consommateurs y est, pour sa part, favorable.

## «Informer» à tout prix

(jd) En suivant le journal télévisé, j'ai vu quelques séquences du Grand prix d'Australie de Formule 1. La course de ce dimanche a révélé crûment jusqu'à quel degré d'absurdité peut conduire une telle compétition motivée par l'ambition et les intérêts financiers: sous une pluie battante, les bolides se sont télescopés comme sur une piste d'auto-tamponneuses. Les commentateurs sportifs ont paraît-il clamé leur indignation, mais aucune chaîne de télévision, à ma connaissance, n'a interrompu la transmission de ce massacre. Comme lors du match de football du Heysel, les camé-

ras ont continué imperturbablement à tourner. Est-il imaginable qu'un reporter, dans ces circonstances, décide de rendre l'antenne ou qu'un responsable de la continuité prenne sur lui de couper une telle diffusion? Et la TV ne fait-elle pas preuve de complicité en persistant?

Il n'y a plus là de devoir d'informer mais la seule exigence du refus de participer à une folie meutrière. La télévision a les moyens de rendre à la raison des organisateurs irresponsables de ces manifestations: sans images, elles ne pourraient pas se dérouler. ■

Au-delà de ces questions, se pose le problème des exigences croissantes concernant ce que l'on nomme l'hygiène: nombreux sont celles et ceux qui consomment quotidiennement, sans le bouillir, du lait non pasteurisé acheté en laiterie ou provenant de leurs propres vaches. Il faut tout de même se demander si, à force de vouloir supprimer toute vie dans les aliments que nous consommons, nous ne finissons pas par condamner également les anticorps qui devraient nous permettre d'absorber sans risque certaines bactéries. Trop d'hygiène finit par tuer l'hygiène... ■

## EN BREF

Le gouvernement zurichois a déposé devant le Grand Conseil un projet de loi qui doit permettre de soutenir financièrement les parents à la naissance d'un enfant. L'objectif est d'éviter que les deux conjoints ou la mère/le père célibataire soient dans l'obligation d'exercer une activité professionnelle sitôt après la naissance. L'aide est prévue pour une durée maximale de deux ans — au plus 1900 francs par mois pour un parent seul, 2300 francs pour un couple — mais les bénéficiaires ne doivent pas disposer d'un revenu et d'une fortune supérieurs à une certaine limite.

Le microrecensement effectué en 1986 par l'Office fédéral de la statistique, portant sur la consommation d'énergie des ménages, indique qu'en cinq ans le pourcentage des ménages se chauffant à l'électricité dans les maisons de un ou deux appartements a passé de 12 à 32%. La consommation des installations de chauffage électrique représentait environ 15% de la consommation totale d'électricité des ménages en 1986.

Le Parti évangélique populaire, presque inconnu en Suisse romande mais qui joue un certain rôle en Suisse alémanique, vient d'adopter le coq pour accompagner le nom du parti. Il s'agit d'une allusion au verset 26/34 de l'évangile selon Saint-Mathieu et donc à l'aube et à la vigilance de l'oiseau-symbole.